

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE
DÉBAT AVEC UNE AUTEURE À LA MÉDIATHÈQUE BERNARD YWANNE DE
BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre des animations culturelles qu'il organise, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une rencontre avec une auteure aux usagers du réseau des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette rencontre ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de cinq services est créée pour une rencontre-débat avec l'auteure Gisèle Bienne pour la présentation de son livre intitulé « la Malchimie » à la médiathèque Bernard Ywanne de Bonneuil-sur-Marne, le samedi 7 mars 2020.

ARTICLE 2 : La rémunération de cette auteure s'élève à 350 € nets (trois cent cinquante euros).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/03/20
Accusé réception le	06/03/20
Numéro de l'acte	DC2020/175
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc116666-AU-1-1

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 6 mars 2020.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	06/03/20
Accusé réception le	06/03/20
Numéro de l'acte	DC2020/175
Identifiant télétransmission	094-200058006-20200130-lmc116666-AU-1-1